



Désamiantage pour la maîtrise d'œuvre

(Formation préparatoire à la Qualification 0902 OPQBI)

Durée : 5 jours, soit 35 heures

Formation préconisée pour un groupe de 5 stagiaires maximum

Public : Maîtrise d'Œuvre, professionnel des BE d'Expertise. Economiste, Ingénieurs, Techniciens en BE, Chefs de projets,...

Pré requis : Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire

Objectifs et compétences visées :

Valider le « diagnostic amiante ».
Définir les travaux d'élimination ou de neutralisation de l'amiante présent dans les composants et équipements du BTP.
Consulter les entreprises.
Analyser le plan de retrait.
Suivre les travaux et les marchés jusqu'à la réception finale.

Méthode pédagogique et suivi qualité :

Phases théoriques et pratiques.
Etudes de cas concrets sur projets réalisés, en cours de réalisation et ou futurs.
Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.
Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.
Evaluation des acquis durant toute la session.
Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.
Attestation de Formation et feuille d'émargement.
Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Compétence formateur :

Ingénieurs en Bâtiment, Consultant en polluants du bâtiment, Hygiéniste du Travail et de l'Environnement, Prévention risque Amiante SS4, SS3 - Certification Veritas – cofrac « Arrêté du 21 novembre 2006 opérateurs de repérage et diagnostic amiante » + 10 ans d'expérience.

Programme de formation :

Jour 1 :

La problématique des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les opérations de construction et de réhabilitation.

Historique de l'utilisation de l'amiante

Historique de l'identification de l'amiante

Identification des principaux MPCA

Exigences réglementaires en 2018 : repérage, formation des personnels, compétences des opérateurs, intervenants et entreprises de retrait et encapsulage.

Jour 2 :

Études de cas concrets de réhabilitation et démolition de bâtiments.

Études des dossiers techniques fournis par la maîtrise d'ouvrage

Recommandations de fournitures d'études techniques avant rédaction du DCE

Détermination des caractéristiques des intervenants et/ou entreprises de retrait

Jour 3 :

Les exigences de compétences des entreprises réalisant des interventions sur des MPCA.

Qualification des personnels

Rédaction des modes opératoires

Validation des modes opératoires pour les interventions de plus de 5 jours.

Jour 4 :

Contrôle du chantier.

Les exigences de compétences des entreprises certifiées en retrait et encapsulage.

Vérification des personnels formés

Niveaux de certification, les processus validés

Contenu des plans de retrait

Vérification des PRE et des modalités d'application

Jour 5 :

Les configurations de chantier faisant appel à des compétences multiples & transverses sur un chantier amiante.

Interventions simultanées

Interventions sans co-activités

La location de matériel extérieur

Les restitutions de locaux

La réception d'un chantier